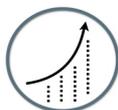


LA CAPTATION AUDIOVISUELLE DE SPECTACLES
dans les contrats de droit d'auteur, droits voisins, droit à l'image
7 heures - 390 €

à distance



9/10 satisfaction



AUTEURS

Description générale de l'action de formation. Une description détaillée est remise lors de l'inscription.

PUBLIC

Administratrices/administrateurs - responsables et chargé/es de communication - directions artistiques - intermittents du spectacle - toute personne amenée à traiter les droits d'auteur dans sa structure.

PRE-REQUIS

Etre en charge de la gestion des contrats de droit d'auteur, droits voisins, droit à l'image

OBJECTIFS

- Faire le point sur les règles du droit d'auteur ... afin d'acquérir les principaux réflexes en la matière
- Elaborer des outils juridiques pertinents (contrats, lettre-accord, autorisation, etc.) avec vos différents interlocuteurs (auteurs, artistes-interprètes, producteurs audiovisuels, réalisateurs, etc.)

CONTENU DÉTAILLÉ - mis à jour le 18/05/2022**Le droit et la scène : auteurs du spectacle et artistes-interprètes**

Un spectacle fait intervenir de nombreuses personnes (auteurs dramatiques, chorégraphes, compositeurs, vidéastes, éclairagistes, costumiers, décorateurs, danseurs, comédiens, etc.)

- Qui, parmi ces intervenants, peut invoquer la protection par le droit d'auteur et/ou les droits voisins ?
- Quelle est l'étendue de ces droits (droits patrimoniaux et droits moraux) ?
- Quelles sont les démarches juridiques à accomplir, vis-à-vis de ces intervenants, pour permettre une captation audiovisuelle du spectacle (et de ses répétitions) puis sa diffusion ?

Le droit et le « capteur » : réalisation en interne ou par une société extérieure

Une captation audiovisuelle d'un spectacle peut être réalisée en interne ou par une société extérieure et les utilisations de cette captation peuvent être multiples (sites internet et réseaux sociaux, archives, télédiffusion/radiodiffusion en direct ou en différé, etc.)

- Quels sont les droits qui peuvent être invoqués par les personnes physiques ou morales en charge de la captation ?
- En interne, des accords particuliers sont-ils nécessaires (notamment avec les personnes salariés de votre structure) ?
- Quels sont, le cas échéant, les types de contrats à conclure avec les sociétés extérieures et les clauses essentielles à négocier ?

Le droit et le public : l'image des personnes

Une captation audiovisuelle d'un spectacle entraîne bien souvent l'insertion d'images du public

- Face à ce droit à l'image, existe-il des exceptions ou des solutions pour reproduire et diffuser librement l'image du public dans le cadre de captations audiovisuelles ?